

●●● tout au long de la vie) et les syndicats ont saisi le Conseil d'État remettant en cause leur légalité. Pour qu'ils soient validés, les arrêtés ont à nouveau été soumis au CNFPTLV et publiés.

● Arr. du 20 septembre 2011, JO 11 octobre, NOR : ETS1123441A et ETS1123444A

➔ **Demande d'agrément des OPCA** : un arrêté du 20 septembre fixe le contenu des dossiers des demandes d'agrément pour les organismes paritaires collecteurs des fonds de la formation professionnelle. Comme pour les deux textes relatifs aux frais de gestion mentionnés ci-dessus, un arrêté du 30 mai identique a déjà été publié (v. *Bref social n° 15883 du 23 juin 2011*) et ce nouveau texte ne vient que conforter la légalité des règles édictées. Rappelons que les dossiers demandes doivent théoriquement avoir été déposés à la DGEFP avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011, bien que certains aient pu être acceptés exceptionnellement après cette date. La liste des premiers agréments vient d'ailleurs d'être publiée (v. page 3).

● Arr. du 20 septembre 2011, JO 11 octobre, NOR : ETS1124134A

➔ **Contribution au FPSPP** : après avoir consulté le hors-champ (organisations patronales non adhérentes au Medef, à la CGPME ou à l'UPA), les partenaires sociaux réunis le 10 octobre au sein du CPNFP (Comité paritaire national pour la formation professionnelle) ont confirmé leur proposition de maintenir en 2012 à 10 % le taux des contributions que les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) reversent au FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).

➔ **Remontée des résultats des élections dans la Fonction publique hospitalière** : afin d'assurer la bonne mise en œuvre des élections professionnelles dans la Fonction publique hospitalière, le 20 octobre prochain, la Direction générale de l'offre de soins et la Direction de la cohésion sociale ont à nouveau publié une instruction sur la remontée des résultats. Le texte, qui date du 28 septembre, complète l'instruction du 19 juillet dernier (v. *Bref social n° 15905 du 28 juillet 2011*). Il a pour objet de confirmer plusieurs points de vigilance et de tirer les enseignements des tests effectués par certains établissements et ARS (agence régionale de santé) sur la plate-forme d'enregistrement des résultats électoraux « hosp-élections » du 5 au 12 septembre derniers.

● Instr. DGOS/RH3/DGCS/4B n° 2011-373 du 28 septembre 2011, NOR : ETS1126435J

## Europe

➔ **Blocage d'une aide de l'UE pour d'anciens salariés de Renault** : la commission des budgets du Parlement européen a bloqué, le 11 octobre, une demande du gouvernement français d'aide de 24,5 millions d'€ du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation de l'UE (FEM) destinée à d'anciens salariés de Renault en France. L'argent devait bénéficier à 3 582 anciens travailleurs du constructeur automobile et

de sept de ses fournisseurs qui ont quitté leurs entreprises dans le cadre d'un plan de licenciement fondé sur des départs volontaires à la retraite anticipée ou en recyclage. Une majorité de députés européens, dont les élus socialistes, ont demandé des éclaircissements au sujet du plan de départs volontaires et souhaité obtenir plus de garanties quant à la manière dont l'argent pourrait bénéficier aux travailleurs licenciés. Pour dissiper ces préoccupations, les députés ont exigé que les services de la Commission européenne réalisent un audit supplémentaire. Dans l'attente de cet audit, la totalité des fonds seront placés en réserve. La balle est désormais dans le camp de la Commission, qui devra présenter une nouvelle proposition au Parlement et aux représentants des 27 États de l'UE (avec l'AFP).

## Projets

➔ **Simplification du droit** : les députés ont entamé, le 11 octobre, l'examen de la proposition de loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (v. *Bref social n° 15912 du 10 août 2011*). Parmi les 94 articles de ce texte, une vingtaine concernent le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. La proposition de loi harmonise, entre autres, la formulation des seuils d'effectifs (« au moins » ou « plus de ») en ne retenant qu'une seule : « au moins ». Autres mesures notables : la simplification du bulletin de paie, l'ouverture automatique du droit à congés payés, l'introduction d'une définition du télétravail dans le Code du travail, etc. Le secrétaire d'État au commerce, Frédéric Lefebvre, a estimé à l'ouverture des débats que l'ensemble des mesures allaient générer « des économies considérables ». La mesure relative au télétravail, introduite par amendement en commission des lois, est critiquée par FO-cadres, qui juge le principe du volontariat menacé. Le syndicat note ainsi que le texte prévoit que « en cas de circonstances exceptionnelles, notamment de menace d'épidémie, la mise en œuvre du télétravail est considérée comme un aménagement du poste de travail rendu nécessaire pour permettre la continuité de l'activité de l'entreprise et garantir la protection des salariés ». Pour FO, « à l'appui de cette disposition, un employeur pourrait imposer le télétravail à ses salariés en justifiant de circonstances exceptionnelles » (avec l'AFP).

➔ **Taxe sur les hauts revenus** : inscrite dans le projet de loi de finances pour 2012 (v. *Projets-Budg. & fisc. - n° 202/2011 du 13 octobre 2011*), la taxe sur les hauts revenus devrait rapporter deux fois plus que prévu initialement. Dans le dispositif arbitré le 10 octobre entre le gouvernement et la majorité, les revenus entre 250 000 et 500 000 € seront taxés à 3 %, ce qui devrait rapporter aux alentours de 400 millions d'€. Ceux supérieurs à 500 000 € seront taxés à 4 %, ce qui devrait rapporter 60 millions d'€. Le produit final devrait tourner « entre 380 et 450 millions d'€ ». Initialement, cette taxe, qui devait être de 3 % sur les revenus supérieurs à ●●●

## EXPRESS

deux ans. Le Japon présente le plus bas taux de chômage, à 4,3 %, l'Espagne, le plus haut, avec 21,2 % (avec l'AFP).

➔ **États-Unis** : le Sénat américain a voté, le 11 octobre, contre le plan « emploi », élaboré par le président Barack Obama, dont l'objectif est de créer quelque 1,9 million d'emplois. Principal point d'achoppement : son financement assuré par le biais d'une taxe sur les très hauts revenus (avec l'AFP).

➔ **Zone euro** : accroissement de la dette publique, vieillissement de la population, la zone euro devra « mettre en place des mesures d'austérité permanente, en plus de celles déjà adoptées », indique la Commission européenne dans son rapport trimestriel sur les 17 pays de l'Union monétaire (avec l'AFP).

➔ **Zone euro (suite)** : le chef de file des ministres des Finances de la zone euro, le ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, critique la multiplication des initiatives franco-allemandes de sortie de crise, qui pour 70 % d'entre elles n'ont pas abouti à une décision concrète (avec l'AFP).

➔ **Inflation** : selon l'Insee, les prix à la consommation ont baissé de 0,1 % en septembre 2011 par rapport au mois précédent et de 2,2 % sur un an. Hors tabac, les données sont les mêmes.

➔ **Immigration légale du travail** : les autorisations de travail délivrées à des étrangers ont diminué de 30 % en huit mois, s'est félicité le ministre de l'Intérieur. Depuis août, le gouvernement a réduit la liste des métiers ouverts aux travailleurs non européens (avec l'AFP).

➔ **Mayotte** : alors qu'un accord de fin de grève aurait dû être signé, le 9 octobre, pour mettre fin au mouvement contre la vie chère à Mayotte, les manifestations ont repris, a annoncé le ministre de l'Outre-Mer. Le président du conseil général de Mayotte en appelle désormais au président de la République pour qu'il « apporte des réponses claires » aux Mahorais (avec l'AFP).

➔ **Pôle emploi** : la CFDT annonce qu'elle est signataire de l'accord de branche triennal relatif à l'emploi des personnes handicapées à Pôle emploi, dont